

Région Autonome d'Ile de France

Fiction en 3DS ou destination République atomisée ?

Ref. : ZN/LJ/23098

Paris, le 19 septembre 2023

Dès l'origine, **FO a exprimé son rejet des fondements et motivations de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS)**. Celle-ci remet fondamentalement en cause l'indivisibilité de la République et l'égalité de droit de tous les citoyens aux services publics sur tout le territoire, et une fragilisation du service public républicain.

Après avoir entraîné une première vague d'effets directs et quasi-immédiats de transferts de missions de l'État (en matière d'environnement et d'infrastructures routières notamment), **la deuxième vague s'annonce et pourrait prendre l'ampleur d'un tsunami**.

Au motif des principes de différenciation et de droit à l'expérimentation, **la région Ile de France se propose d'ouvrir le bal, en projetant d'adresser une saisine de l'État pour « un choc de décentralisation »** (délibération étudiée lors de la séance du Conseil régional du 20 septembre).

Au programme notamment : un SMIC régional, la suppression des services de l'État en matière d'économie, la prise en main de la politique du tourisme et du développement rural, la régionalisation de Pôle Emploi, la prise en main des lycées professionnels et d'une partie de l'enseignement primaire, de l'Agence Régionale de Santé et l'AP-HP...

Sur les champs de compétence de la FEETS-FO, la mini République d'Ile de France demande le transfert de la **politique du logement**, de la domanialité et de la gestion des **ports de l'Axe Seine** (conjointement avec la Normandie), le **transfert de l'ADEME** et de la gestion des crédits « fonds verts » (proposant au passage un Diagnostic de Performance Énergétique régional partant du constat que la Guadeloupe et la Martinique l'ont obtenu...), le **transfert de l'ANAH** et enfin, le **transfert des routes et autoroutes nationales au sein d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial** (l'usager devant se préparer à payer pour circuler, les agents de l'État à être transférés d'office sous statut privé).

La FEETS-FO alerte solennellement sur les dégâts irréversibles qu'entraînerait un blan-seing du gouvernement sur ces demandes potentielles, à la fois pour l'Ile de France dans un premier temps, et pour l'ensemble des Régions par effet domino.

La FEETS-FO s'oppose fermement à tout nouveau démantèlement des services et établissements publics du pôle ministériel Écologie/Transports/Logement.

La FEETS-FO combattra en particulier tout transfert du réseau routier national : le match « 3DS » sur ce sujet a déjà été arbitré, il est terminé !!

A vouloir agiter des chiffons rouges à moins d'un an des JO, il ne faudra pas ensuite renvoyer la responsabilité de potentiels mouvements sociaux aux organisations syndicales et agents mobilisés pour la défense de leurs missions, leurs statuts et leurs droits !

Contacts :

Zaïnil Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Laurent Janvier, Secrétaire fédéral, 06 27 31 17 68

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

📞 01 44 83 86 20

🖨 01 48 24 38 32

